

## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 8 décembre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
- M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

- M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale
- M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière
- M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir leurs questions par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) avant 19 h 30 ce jour.

---

**2020-498**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Modifications :

- Projet de résolution 2020-517 : modification du titre par l'ajout des mots « de Saint-Augustin-de-Desmaures » après « Association culturelle »;
- Projet de résolution 2020-521 : modification du titre « Loisir, culture et vie communautaire – Projet de parcours sportifs du Club des Lions Cap-Rouge/St-Augustin inc. »
- Projet de résolution 2020-544 : modification du titre par l'ajout des mots « Garage privé détaché » à la fin

Ajouts :

- Conseil — Aide financière — Club Lions Cap-Rouge/St-Augustin inc.
- Bâtiments, parcs et espaces verts — Centre communautaire multifonctionnel secteur est — Directive de changement G33 (Nivellement de la dalle du gymnase)
- Urbanisme — interdiction de stationnement — Rue Abadie
- Urbanisme — DDM — 2098, rue Gale (transformation du garage existant en cabanon)

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## DÉPÔT DE DOCUMENT

---

## DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus suivants sont déposées :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

---

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-499

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-500

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

---

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 18 NOVEMBRE 2020 – RAPPORT DU MAIRE



Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 novembre 2020.

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 DÉCEMBRE 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 3 décembre 2020.

---

**2020-501**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 DÉCEMBRE 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2020-755** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à l'entretien du parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, du parc de l'Escarpement et du parc de la rivière du Berger — Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 74600)
- AP2020-785** Renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 42541)
- AP2020-791** Adjudication d'un contrat pour des travaux de climatisation et de réfrigération dans différents bâtiments (Appel d'offres public 74331)
- AP2020-806** Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* (Dossier 52827)
- DE2020-683** Modifications apportées aux livrables de l'annexe XIII de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022*
- PA2020-135** Convention entre la Ville de Québec et l'*Université Laval* pour la création de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu*
- AJ2020-029** Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2020
- AP2020-823** Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur en électricité (Appel d'offres public 74308)
- DE2020-661** Cession par la Ville de Québec à la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 723 à 733, rue Saint-Olivier — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2020-673** Adoption des *Exigences pour l'obtention d'un montant remboursable pour les honoraires professionnels des évaluateurs agréés engagés par les propriétaires, dans le cadre d'une entente d'acquisition relative au Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*

- PA2020-146** Convention entre la Ville de Québec et la *Société canadienne d'hypothèques et de logement*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de l'*Initiative fédérale pour la création rapide de logements*
- RH2020-876** Mise à jour de la nomenclature des emplois cadres
- AP2020-707** Résiliation du contrat pour la réalisation de cinq services Web nécessaires à l'intégration de l'application *e-cour* avec les systèmes actuels du Greffe de la Cour municipale (Dossier 46606)
- AP2020-745** Adjudication d'un contrat pour la coordination et les réalisations techniques en TI pour les aménagements et les relocalisations des postes de travail (Appel d'offres public 73756)
- AP2020-810** Ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, pour la présentation de trois œuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 3 janvier 2021 (Dossier 74688)
- AP2020-827** Renouvellement du contrat de support et d'entretien de la licence *EngagementHQ*, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2023 (Dossier 53106)
- AP2020-831** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle avec *Infrastructures technologiques du Québec*, pour la location de liens téléphoniques *Centrex* (Dossier 51316)
- AP2020-837** Renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal*, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 47580)
- AP2020-851** Adjudication de contrats pour l'acquisition à long terme de machinerie lourde neuve (Appel d'offres public 73599)
- BE2020-094** Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2021
- DE2020-516** Entente entre la Ville de Québec et les *Produits de construction Derby inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision 2026* et la convention de financement relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du volet *Prêt* de la *Vision 2026*, pour réaliser le projet *Consolidation des opérations de production et réorientation de la stratégie commerciale*
- DE2020-771** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Maintien des espaces dédiés à l'animation de l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises numériques de l'incubateur-accelérateur Le CAMP, 2021 et 2022*
- FN2020-059** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019
- IN2020-019** Programmation de travaux n° 1 et l'autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation — *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2019 à 2023
- RH2020-1013** Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* pour l'année 2021
- RH2020-1041** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrice Drouin (ID. 182098) à titre de conseiller principal aux événements majeurs à la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine



**RH2020-1015** Nomination de monsieur Marc–André Boutin (ID. 081084) à titre de directeur par intérim du Service des communications

**PQ2020-021** Appropriation d'un montant de 30 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération

**FN2020-052** *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière visant à assurer la pérennité du Centre Vidéotron et des équipements s'y rattachant, R.A.V.Q. 1362*

**FN2020-054** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à certaines ententes intermunicipales, R.A.V.Q. 1365*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## PROPOSITIONS

---

### 2020-502

#### CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — RÉSIDENCE LE PORTAIL

CONSIDÉRANT QUE la Résidence Le Portail n'a pu tenir son activité estivale de financement en raison des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée le 27 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 6 000 \$ à la Résidence Le Portail pour compenser la perte subie par l'annulation de l'activité estivale de financement;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2020-503

#### CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CLUB LIONS CAP-ROUGE/ST-AUGUSTIN INC.

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions Cap-Rouge/St-Augustin inc. n'a pu tenir son cocktail dînatoire en raison des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée le 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 6 000 \$ au Club Lions Cap-Rouge/St-Augustin inc. pour compenser la perte subie par l'annulation de son cocktail dînatoire;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-504**

**DIRECTION GÉNÉRALE — ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF À LA LOCATION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE PHOTOCOPIEURS AVEC OPTION D'ACHAT — APO-2020-030**

CONSIDÉRANT la demande publique de soumission;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues et qu'elles sont toutes conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de location, installation et mise en service de photocopieurs avec option d'achat, appel d'offres n° APO-2020-030 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Toshiba Tec Canada solution d'affaires inc., pour une période de 5 ans, conformément à la demande publique de soumissions 1422497, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 4 décembre 2020, pour une somme totale estimée à 31 053,00 \$ plus taxes applicables et ce, pour une période de cinq (5) ans;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même les crédits disponibles au fur et à mesure des besoins au budget de fonctionnement;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-505**

**TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-506**

**GREFFE — ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :



D'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021 joint à la présente;

QUE les séances du conseil aient lieu à 19 h 30, au 200, route de Fossambault ou par tous les autres moyens légaux autorisés conformément aux mesures sanitaires applicables.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-507**

**GREFFE — ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-493 DU 17 NOVEMBRE 2020 RELATIVE À L'ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-635 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN ASSUJETTISSANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES AINSI QUE CERTAINS TRAVAUX À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE SECTEUR DE ZONE PX-5 (LE RUCHER) LOT 2 813 869**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2020-493 du 17 novembre 2020, relative à l'adoption du second projet du *Règlement n° 2020-635 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) lot 2 813 869.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-508**

**GREFFE — SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS — POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST**

CONSIDÉRANT QUE la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* s'applique à la Ville;

CONSIDÉRANT la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du CCMSE, aux fins de l'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, la Ville s'engage à verser une somme totale de 109 074 \$ (aucune taxe applicable);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre de l'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* pour la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est le tout conformément au protocole joint au sommaire;

D'autoriser le versement d'une somme totale de 109 074 \$ (aucune taxe applicable) dans le cadre de réalisation de l'œuvre d'art;

DE puiser les sommes sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-509

**GREFFE — EXERCICE D'UN DROIT DE RÉTROCESSION — LOT 5 738 344  
— PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — MOMENTO**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2020-382, la Ville exerce la clause de rétrocession et redeviendra propriétaire du lot 5 738 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'UN mandat a été confié à M<sup>e</sup> Laurie Blais, notaire afin de préparer l'acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE la Ville remboursera au propriétaire du lot, Momento immobilier inc., la somme de 414 260,61 \$, représentant 90 % du prix de vente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte notarié et tout document requis afférent au dossier;

D'autoriser le versement d'une somme de 414 260,61 \$ à M<sup>e</sup> Laurie Blais, notaire en fiducie;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 23-100-00-000;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-510

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE AVOCATE AU SERVICE  
JURIDIQUE ET DU GREFFE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'embaucher M<sup>e</sup> Josie-Anne Tardif à titre d'avocate au Service juridique et du greffe, à compter du 7 décembre 2020, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon classe salariale 5 des employés professionnels, échelon 4.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-511

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE  
AU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'embaucher M<sup>e</sup> Vanessa Gendron, notaire, à titre de greffière adjointe au Service juridique et du greffe, à compter du 11 janvier 2021, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon classe salariale 6 des employés cadres, échelon 10;

DE nommer M<sup>e</sup> Gendron à titre d'assistante greffière au sens de l'article 96 de la Loi sur les cités et Villes.



Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-512

**RESSOURCES HUMAINES — EMPAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Éric Trudel-Lavoie, à titre de technicien en génie civil, à compter du 11 janvier 2021 selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-513

**RESSOURCES HUMAINES — EMPAUCHE D'OPÉRATEURS JOURNALIERS POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Jacques Barrett, à compter du 24 novembre 2020, et M. David Brosseau, à compter du 24 novembre 2020, à titre d'opérateurs journaliers auxiliaires pour la saison hivernale 2020-2021 au Service des travaux publics; selon les conditions prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-514

**RESSOURCES HUMAINES — EMPAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Mireille Poulin, à titre d'adjointe administrative aux Services des travaux publics et des bâtiments, parcs et espaces verts, à compter du 6 janvier 2021 selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-515

**RESSOURCES HUMAINES — EMPAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Lucie Fiset à titre de préposée à l'entretien ménager au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 16 novembre 2020, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-516

**RESSOURCES HUMAINES — FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION —  
PERMANENCE DE LA TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE — SERVICE DE  
L'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 30 décembre 2020, la permanence à Mme Charlotte Menin, à titre de technicienne en géomatique au Service de l'urbanisme, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

---

2020-517

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE —  
ASSOCIATION CULTURELLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES —  
ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée le 18 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 2 500 \$ à l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2020;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-722-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-518

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ENTENTE ENTRE LA  
VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET L'INSTITUT CANADIEN  
POUR L'ABONNEMENT AUX BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville et l'Institut Canadien ont conclu une entente en septembre 2018 afin que les résidents de la Ville puissent avoir accès sans frais à la bibliothèque Roger-Lemelin de Cap-Rouge;

CONSIDÉRANT que cette entente a été renouvelée pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020 en donnant également accès à toutes les autres bibliothèques de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente pour une durée de 12 mois aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE conclure une entente de 12 mois, soit entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 juillet 2021, entre l'Institut Canadien de Québec et la Ville de Saint-Augustin-



de-Desmaures relativement à l'accès sans frais des citoyens au réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Québec;

DE verser à l'Institut Canadien la somme de 30 000 \$, plus taxes applicables, selon le calendrier de paiement détaillé dans le protocole d'entente;

QUE les sommes soient puisées sur le poste budgétaire 02-723-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à faire les virements budgétaires le cas échéant;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-519**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, LA VILLE DE QUÉBEC, LE SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS ET LE CLUB DE SOCCER CRSA RELATIVEMENT À LA LOCATION DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer une lettre d'entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la Ville de Québec, le Séminaire Saint-François et le Club de soccer CRSA pour l'utilisation des terrains naturels et synthétiques extérieurs du Séminaire Saint-François pour la saison 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

D'effectuer les paiements associés à cette lettre d'entente;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-715-10-512.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-520**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023**

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une nouvelle entente triennale permettra de poursuivre, en 2021, 2022 et 2023, les objectifs présentés dans la politique culturelle de la Ville en favorisant la vie culturelle locale;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action triennal (2021-2023) déposé au ministère s'inscrit à la fois dans la continuité des actions posées dans la précédente Entente de développement culturel en plus de favoriser l'émergence d'initiatives locales et de nouveaux projets en patrimoine, pour les aînés et dans plusieurs sphères diversifiées de la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QU'Une nouvelle Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications confirme l'engagement politique et financier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à soutenir le milieu culturel du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les actions qui seront déposées cumulent des investissements de 40 000 \$ par année (dont 20 000 \$ par année proviennent la Ville et l'autre 20 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications) dans la vie culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville, l'Entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-521**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — PROJET DE PARCOURS SPORTIFS DU CLUB DES LIONS CAP-ROUGE/ST-AUGUSTIN INC. — AUTORISATION DES TRACÉS**

CONSIDÉRANT QUE le projet des Parcours des Lions vise à encourager, été comme hiver, l'activité physique, les saines habitudes de vie, les déplacements actifs et la mobilisation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le projet des Parcours des Lions permettra de découvrir autrement les différents équipements ou attraits de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière est de mettre en place le « Parcours Centre » et le « Parcours Bocages » sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser les tracés des parcours des Lions « Centre » et « Bocages » comme proposés dans les cartes jointes au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-522**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — GESTION AQUATIQUE DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL — APO-2018-017 — DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC1**

CONSIDÉRANT QUE les activités de la piscine ont été temporairement suspendues (cours et activités libres) en raison de la pandémie de la Covid 19;

CONSIDÉRANT QUE depuis le retour en activité en juillet dernier, des périodes de baignades libres sont offerts mais pas de périodes de cours;

CONSIDÉRANT QUE le contrat liant la Ville à SODEM est basé sur un devis qui tient compte d'un certain nombre d'heures pour ces deux types d'activités;

CONSIDÉRANT QUE des heures de baignades libres additionnelles ont été ajoutées depuis le retour des activités en juillet dernier afin de répondre à la demande des utilisateurs et en tenant compte du nombre limité de personnes qui peuvent accéder à la piscine en même temps;

CONSIDÉRANT QUE depuis la reprise des activités, des discussions sont en cours entre Ville et SODEM afin d'établir un mode de tarification des activités modifiées, en raison du fait que l'entente est muette dans cette situation;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de baignades libres actuelle ne répond pas à la demande des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :



D'approuver la directive de changement DC-01 qui consiste à ajuster à la hausse le seuil des bains libres offerts, pour l'année 2020, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville et SODEM;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 16 000 \$ pour l'année 2020;

D'autoriser le directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer la directive de changement DC-01 jointe au sommaire décisionnel;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-714-10-410;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire du poste 02-715-10-459 vers le poste 02-714-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-523**

**TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES — RÉFECTION DE PAVAGE (RESURFAÇAGE ET RÉPARATION DES FISSURES)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressements des infrastructures routières locales* (RIRL) du *Programme d'aide à la voirie locale*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du *Programme d'aide à la voirie locale*;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation de la demande d'aide financière du volet *Redressements des infrastructures routières locales* du *Programme d'aide à la voirie locale*;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts du projet;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du dépôt et du suivi de cette demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-524**

**TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL — RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS TESSIER/ROUTE 138 ET FOSSAMBAULT/ROUTE 138**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des modalités d'application du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* (AIRRL) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet *AIRRL* du *Programme d'aide à la voirie locale*;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation de la demande d'aide financière du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du *Programme d'aide à la voirie locale*;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts du projet;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du dépôt et du suivi de cette demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-525**

**TRAVAUX PUBLICS — REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-220 relative à une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* pour l'exercice financier 2020-2021 du 2 juin 2020 (Dossier 00029563-1-23072-(03)-2020-06-03-44);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver la reddition de compte comportant des dépenses d'un montant de 23 734 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser le directeur du Service des Travaux publics à transmettre le formulaire V-0321 au ministère des Transport du Québec accompagné de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-526**

**TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 6 — LIBÉRATION DE LA RETENUE — PROLONGEMENT DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE — APO-2018-005 (PM-17-413-001) — CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.**

M. Sylvain Juneau, maire, et M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT la résolution 2018-300 pour l'adjudication de contrat relatif au prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la route Tessier et le chemin de la Butte, selon l'appel d'offres APO-2018-005;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu la recommandation de paiement n° 6 en date du 24 juillet 2019 de la part du consultant Pluritec, pour le paiement de la libération de la retenue d'un montant de 177 495,21 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2020-021, la somme de 28 978,66 \$ incluant les taxes a été payée;

CONSIDÉRANT que le solde restant, soit la somme de 148 516,55 \$, incluant les taxes, correspond à une retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux a été réalisé à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la retenue de 148 516,55 \$, incluant les taxes, à Construction et Pavage Portneuf inc pour les travaux de prolongement des

services d'aqueduc et d'égout sur la route Tessier et le chemin de la Butte (APO-2018-005);

DE puiser les fonds nécessaires sur le poste budgétaire 55-136-30-000;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

---

**2020-527**

**TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 7 — LIBÉRATION DE LA RETENUE SPÉCIALE ET RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX — PROLONGEMENT DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE — APO-2018-005 (PM-17-413-001) — CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.**

M. Sylvain Juneau, maire, et M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT la résolution 2018-300 du 4 juillet 2018, concernant l'adjudication de contrat relatif au prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la route Tessier et le chemin de la Butte, selon l'appel d'offres n° APO-2018-005;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la recommandation de paiement n° 7 en date du 20 juillet 2020 de la part du consultant Pluritec, pour le paiement de la libération de la retenue d'un montant de 5 000 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux jugés déficients ont été corrigés par l'entrepreneur à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux a été réalisé à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réception définitive des travaux à Construction & Pavage Portneuf inc. relativement à l'appel d'offres n° 2018-005;

D'autoriser la libération de la retenue de 5 000 \$, plus taxes applicables, à Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la route Tessier et le chemin de la Butte;

DE puiser les fonds nécessaires sur le poste budgétaire 55-136-30-000;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

---

**2020-528**

**TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT — HONORAIRES PROFESSIONNELS — PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET PROLONGEMENT D'ÉGOUT DOMESTIQUE DANS LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE (PM-17-413-001) — PLURITEC LTÉE**

M. Sylvain Juneau, maire, et M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce



## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 (SUITE)

dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° F203048 de la firme Pluritec ltée au montant de 1 900,00 \$, plus taxes applicables, datée du 22 juin 2020, pour les services professionnels — Projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et prolongement d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte.

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 03-310-00-000;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire du poste 02-415-10-411 vers le poste 03-310-00-000.

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

---

### 2020-529

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 6 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 du 7 avril 2020 relative à l'adjudication de contrat à l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour l'entretien et la réparation de pavage pour les années 2020-2021-2022 pour une somme totale de 733 344,76 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 8417 datée du 23 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément et à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 6 au montant de 6 174,26 \$, plus taxes applicables, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2020-530

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 8 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 du 7 avril 2020 relative à l'adjudication de contrat à l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour l'entretien et la réparation de pavage pour les années 2020-2021-2022 pour une somme totale de 733 344,76 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 8483 datée du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément et à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 8 au montant de 51 668,72 \$, plus taxes applicables, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-531**

**TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT PARTIEL N° 1 —  
CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR — RUE DES BOSQUETS — APO-2020-006  
— LA COMPAGNIE DE PARTERRES PORTUGAIS LTÉE**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-318 relative à l'adjudication de contrat pour des travaux de construction d'un trottoir sur la rue Bosquet, selon l'appel d'offres n° APO-2020-006;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel de la facture n° 002029, datée du 30 septembre 2020, soit un montant de 209 397,84 \$, plus taxes applicables, à La compagnie de parterres Portugais ltée pour les travaux de construction d'un trottoir sur la rue Bosquet;

DE puiser les sommes sur le projet GTP-I-20-08.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-532**

**TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 1 —  
RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE AINSI QUE L'EXÉCUTION DE  
TRAVAUX DIVERS POUR L'ANNÉE 2020 — APO-2020-032 —  
CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-369 relative à l'adjudication de contrat pour des travaux de réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution de travaux divers pour l'année 2020 lot 1, selon l'appel d'offres n° APO-2020-032;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 072421 au montant de 67 147,24 \$, plus taxes applicables, datée du 22 octobre 2020, à l'entrepreneur Construction Pavage Portneuf Inc. pour les travaux de réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution de travaux divers pour l'année 2020 — lot 1.

DE puiser les sommes sur le projet GTP-I-20-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-533**

**TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 1 —  
RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE AINSI QUE L'EXÉCUTION DE  
TRAVAUX DIVERS POUR L'ANNÉE 2020 — APO-2020-033 — EUROVIA  
QUÉBEC CONSTRUCTION INC.**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2020-342 relative l'adjudication de contrat pour des travaux de réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution de travaux divers pour l'année 2020 lot 2, selon l'appel d'offres n° APO-2020-033;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° CA04-0-0018001369 au montant de 203 796.87 \$, plus taxes applicables, datée du 23 octobre 2020, à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction Inc. pour les travaux de réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution de travaux divers pour l'année 2020 — lot 2;

DE puiser les sommes sur le projet GTP-I-20-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2020-534

#### **TRAVAUX PUBLICS — MODIFICATION AU CONTRAT DE POSITIONNEMENT SATELLITE DES UNITÉS VÉHICULAIRES OCTROYÉ PAR LA RÉSOLUTION 2019-013**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-013 du 22 janvier 2019, relative à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour le positionnement satellite des unités véhiculaires pour trois ans à l'entreprise Focus gestion de flotte et carburant inc. pour une somme annuelle approximative de 26 067 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver la modification du contrat relatif au positionnement satellite des unités véhiculaires octroyé à l'entreprise Focus gestion de flotte et carburant inc. en ajoutant trois unités supplémentaires d'une valeur approximative totale de 6 101,30 \$ plus taxes applicables, pour 36 mois;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-332.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2020-535

#### **TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2021 — APO-2020-015**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif à la fourniture, sans installation, de mélange bitumineux de types EB-10C et EB-14 pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Pavage Portneuf, pour le prix unitaire de 91,00 \$ la tonne, plus taxes applicables pour une somme totale approximative de 19 565,00 \$ plus taxes applicables, conformément à sa soumission datée du 20 novembre 2020 dont copie est jointe au sommaire décisionnel, selon l'appel d'offres sur invitation n° APO-2020-015;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-625.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-536

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 8 — RONAM — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 45,35 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et celle du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder à la demande de paiement n° 8 de l'entrepreneur RONAM constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte 8, facture n° 1738 au montant de 1 269 675,14 \$ plus taxes, à l'entreprise Ronam inc. pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-537

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-073 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à la firme Les Services EXP inc. comme gestionnaire de projet dans le cadre de la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 72 085 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 69 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des parcs, bâtiments et espaces verts de procéder au paiement de la facture numéro 581601, datée du 30 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 581601, datée du 30 octobre 2020, d'une somme de 5 007,00 \$ plus taxes applicable, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-538

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — DIRECTIVE DE CHANGEMENT G33 (NIVELLEMENT DE LA DALLE DU GYMNASE)**



CONSIDÉRANT QU'EN raison de l'effondrement, le platelage de bois n'a pu être conservé, qu'il a dû être retiré et qu'une protection temporaire a été installée sur la dalle;

CONSIDÉRANT QUE lors du retrait de la protection temporaire de la dalle, il a été constaté des dénivelés importants qui doivent être corrigés avant la pose du revêtement de sol;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver la directive de changement G33 qui consiste à corriger les différentes hauteurs constatées sur la dalle du gymnase;

D'autoriser une dépense supplémentaire 102 133,08 \$ plus taxes applicables;

D'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à signer la directive de changement G33;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-539**

**URBANISME — INTERDICTION DE STATIONNEMENT — RUE ABADIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement sur la rue Abadie du côté des numéros civiques impairs entre la rue du Collège et le 135, rue Abadie, entre 7 h 30 et 8 h 30, et entre 15 h et 16 h, du lundi au vendredi, pour la période comprise en le 25 août et le 25 juin;

Le tout conformément au plan joint au sommaire décisionnel;

D'autoriser le Service des travaux publics à installer les panneaux de signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-540**

**URBANISME — PIIA — 264-B, ROUTE 138**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 264-B, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 6 055 155, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'un solarium 4 saisons sur pieux et en aluminium à la condition et à l'obligation de mettre la couleur du bardeau de la toiture identique à la couleur de la toiture du bâtiment principal.;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan du solarium sur pieux par Solarium Alutek, projet Benoit Royer, daté du 16 septembre 2020;
- Plan d'implantation à partir d'un certificat de localisation par Benoit Royer, propriétaire, daté du 30 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-541**

**URBANISME — PIIA — 315, RUE DE ROTTERDAM — 9124-3402 QUÉBEC INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 315, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 055 508, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à régulariser l'installation de deux enseignes posées à plat sur la façade avant en lien avec les deux occupants/entreprises selon les Plans de l'enseigne BSL Construction Inc. et Excavation FRT Inc. par Enseignes Vision Dek-or, daté du 13 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-542**

**URBANISME — PIIA — 70, RUE DE VANCOUVER — QUALITECK ÉLECTRIQUE INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 70, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 6 314 818, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne murale sur la façade avant du bâtiment en construction selon le Plan de l'enseigne par Poitras Industries, projet 200073 D-R1, daté du 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-543**

**URBANISME — DDM — 2058, 15<sup>E</sup> AVENUE — 9384-3886 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par 9384-3886 Québec Inc. (SIGALL Construction Inc.), propriétaire, visant à rendre réputer conforme la marge de recul avant droite de la nouvelle résidence (rénovation majeure d'un ancien chalet);

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 5 494 938 situé au 2058, 15<sup>e</sup> Avenue, dans la zone RA/C-2;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 18 novembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 3 décembre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil de refuser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, sur division (5c1) d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le 2058, 15<sup>e</sup> Avenue, connu et désigné comme étant le lot 5 494 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la marge avant droite du bâtiment principal à 5,46 m au lieu de ≥6 m, pour les raisons suivantes :



- l'arpenteur-géomètre au dossier a produit un certificat d'implantation (piquetage sur le terrain en vue de l'excavation) montrant une implantation conforme, parallèle à la rue et avec une marge de manœuvre par rapport à la marge avant;
- une observation visuelle permet de facilement et rapidement réaliser que la fondation n'est pas au bon endroit, car l'angle important par rapport à la rue est évident;
- en lien avec l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le requérant ne démontre pas avoir agi de bonne foi ni d'une manière raisonnable et prudente.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Marcel Desroches,  
Jean Simard, Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte,  
Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout  
Adoptée à la majorité, le président vote

---

**2020-544**

**URBANISME — DDM — 2098, RUE GALE (GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ)**

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 octobre 2020, M. André Lirette a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 18 novembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 3 décembre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'un commentaire écrit a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, d'accepter la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

**APPUYÉ PAR :** Jean Simard, conseiller, district numéro 2

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 2098, rue Gale, connu et désigné comme étant le lot 5 521 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un garage privé détaché de 42,4 m<sup>2</sup> en cour avant au lieu d'être en cour arrière ou latérale. La superficie et les marges de reculs sont conformes selon le Plan de localisation joint au plan de gestion des eaux pluviales du garage incluant les trois (3) bâtiments accessoires à démolir, par Charles L. Bilodeau, ingénieur, daté du 24 juin 2020.

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

---

**2020-545**

**URBANISME — DDM — 2098, RUE GALE (TRANSFORMATION DU GARAGE EXISTANT EN CABANON)**

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux

## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 (SUITE)

délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 octobre 2020, M. André Lirette a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 18 novembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 3 décembre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'un commentaire écrit a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le 2098, rue Gale, connu et désigné comme étant le lot 5 521 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la transformation d'un garage privé existant situé en cour avant et protégé par droits acquis, en cabanon d'une superficie de 18,6 m<sup>2</sup>.

Ont voté pour : MM. Marcel Desroches, Jean Simard,  
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte,  
Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

---

**2020-546**

### **URBANISME — DDM — 220, RUE DU GRAND-HUNIER**

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 octobre 2020, M. Jean-François Cloutier a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 18 novembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 3 décembre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au Conseil d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 220, rue du Grand-Hunier, connu et désigné comme étant le lot 2 812 618 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputées conformes :

- la somme des marges latérales à 4,66 m au lieu de  $\geq 5$  m;



- la superficie du cabanon à 16,8 m<sup>2</sup> au lieu de ≥15,65 m<sup>2</sup>;

Le tout selon le certificat de localisation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2698, daté du 20 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

**2020-547**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-637  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2020-627 POUR LA CONSTITUTION D'UN  
CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-637 abrogeant le Règlement n° 2020-627 pour la constitution d'un conseil local du patrimoine.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2020-548**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-638  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT  
DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA  
CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-638 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2020-549**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-639  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 480-85, VISANT À AJUSTER LES NORMES  
APPLICABLES AUX ENSEIGNES APPARTENANT À LA VILLE**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-639 modifiant le Règlement n° 480-85, visant à ajuster les normes applicables aux enseignes appartenant à la Ville.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2020-550**

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-639 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT N° 480-85, VISANT À AJUSTER LES NORMES APPLICABLES  
AUX ENSEIGNES APPARTENANT À LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2020-639 modifiant le Règlement n° 480-85, visant à ajuster les normes applicables aux enseignes appartenant à la Ville.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-551

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-614 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

*D'adopter le Règlement n° 2020-614 décrétant un emprunt de 3 250 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour le projet de construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---


**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 36.

---



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière